

la mère de famille qui avait plusieurs enfants: Quand est-ce que mon aîné travaillera pour venir en aide à son père? (Mouvement).

Je le sais, je viens vous demander un grand sacrifice en vous proposant de supprimer les catégories et de fixer à douze ans l'âge où les enfants pourront entrer dans les ateliers; mais je ne voudrais pas aller jusqu'à treize ans parce que ce serait un trop dur sacrifice à imposer aux classes ouvrières.

Je ne vous dis pas que dans dix ou quinze ans, par suite des modifications qui se produiront, vous ne puissiez pas y arriver; mais remarquez bien qu'une loi comme celle qui est en délibération ne peut être définitive du premier coup.

Ainsi, en Angleterre, la première loi date de 1802 et, depuis, dix-sept lois successives sont intervenues, parce que dans ce pays on modèle toujours les lois sur les mœurs des populations, sur les habitudes manufacturières; et, toutes les fois que les intérêts viennent soumettre au gouvernement des modifications que réclame l'intérêt général, il s'empresse de les accueillir et de les proposer au Parlement. Dans la situation actuelle des choses, dans la situation faite à nos classes ouvrières, qui ont beaucoup d'impôts à payer, par suite de contributions indirectes, je ne voudrais pas porter au-delà de l'âge de douze ans l'entrée dans les ateliers; et je déclare que, si l'on prenait pour cette entrée le terme de treize ans, j'abandonnerais mon système tout entier, parce que, dans ce système admis par le conseil général du Nord, tout se tient.

Je sais bien que je vais rencontrer des objections, et je voudrais y répondre à l'avance. On a généralement de fausses idées sur la situation des ateliers. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, des écrivains, qui sont devenus célèbres, ont fait des voyages dans nos centres manufacturiers; ils ont écrit des livres sur l'état déplorable de la classe ouvrière; on signalait particulièrement les caves de Lille où les ouvriers étaient enfermés comme des animaux. Mais je voudrais bien que ces mêmes écrivains vissent aujourd'hui dans notre pays, ils ne le reconnaîtraient plus. L'invention de la machine à vapeur a tout changé. Nous avions autrefois des métiers de 180 broches qu'un homme ne pouvait tourner à la main qu'avec une grande fatigue; aujourd'hui nous avons des métiers de 800 broches, et un homme en peut surveiller deux, c'est-à-dire qu'il surveille à lui seul autant de broches qu'il y en avait autrefois dans une filature.

A cette époque-là, la condition de nos ouvriers était déplorable. J'ai assisté en 1848, comme conseiller général, à des conseils de révision qui ont eu lieu à Lille, à Armentières et autres localités voisines. Rien de plus lamentable alors que la situation des classes ouvrières. Il y avait des cantons où on ne trouvait pas le nombre d'hommes nécessaires; c'était la déviation de la colonne vertébrale, c'était le rachitisme et surtout les scrofules. Depuis, j'ai pu constater une transformation complète. Pourquoi cela? Parce que l'ouvrier, aujourd'hui, n'a plus de dépense de forces à faire.

Voilà la première raison.

La seconde, c'est que les manufactures aujourd'hui sont presque des monuments. Toutes les constructions nouvelles ont dû être faites en vue de l'installation de ces immenses métiers. Ce sont donc des locaux spacieux où il y a peu d'ouvriers et surtout beaucoup de broches. L'air y est très-sain; on peut y passer des journées entières sans éprouver aucune incommodité.

C'est donc un préjugé de croire qu'il y a danger pour un enfant à entrer dans un atelier à l'âge de douze ans. Je déclare, par expérience, qu'on n'y éprouve aucune fatigue, que l'air y est aussi sain que partout ailleurs, et qu'il n'y a aucun inconvénient pour l'enfant. De cette façon, vous n'avez pas à demander aux classes ouvrières un sacrifice plus grand que celui que je vous propose.

Il y a une troisième raison que je recommande à votre attention, c'est l'intérêt de l'industrie elle-même.

Il ne faut pas oublier que l'industrie française est soumise aujourd'hui à la concurrence de toutes les industries européennes, et il ne faut pas lui céder une situation d'infériorité qui lui rende la concurrence insupportable.

Je sais bien que dans d'autres pays il y a des lois qui régissent le travail des enfants dans les manufactures; mais il y a des pays où il n'y a aucune loi. M. le rapporteur a eu cette illusion de croire que l'Belgique ou l'Allemagne ont une loi sur le travail des enfants dans les manufactures; voilà quinze ans qu'on doit faire cette loi, et on ne l'a fait jamais. C'est que le gouvernement, d'après la constitution du pays, est entre les mains de la bourgeoisie industrielle, et que cette bourgeoisie ne se préoccupe que d'une chose: le développement de la richesse nationale. Dans ce pays, on travaille treize, quatorze, quinze heures par jour; il n'y a pas de loi qui limite les heures de travail, pas de loi qui protège l'enfance contre les excès de travail. C'est la population en a subi les tristes conséquences et, je n'ai pas besoin de vous le dire, je condamne une pareille licence.

Mais il ne faut pas oublier que nous sommes en concurrence avec ce pays, que nous rencontrons cette concurrence sur les marchés étrangers; il ne faudrait donc pas nous mettre dans des conditions d'infériorité telles que nous ne puissions plus lutter contre nos voisins. C'est là un point important, dont nous devons tenir compte.

Il ne faut pas non plus compromettre le recrutement de la classe ouvrière. Pour que ce recrutement puisse s'opérer, il faut qu'il se fasse à un âge où l'enfant n'a pas encore pris d'autres habitudes, quelquefois même des habitudes de vagabondage, en ne fréquentant ni l'école, ni l'atelier.

Je termine, messieurs, en invoquant une considération qui ne peut pas vous échapper: c'est que, pour qu'une loi s'exécute, il faut qu'elle soit en harmonie avec les mœurs de notre pays. Si les parents ne sont pas poussés par le besoin, ils envoient leurs enfants aux écoles jusqu'à l'époque de leur première communion, qui a lieu, dans notre pays, vers l'âge de onze ans. Le jour où a lieu cette cérémonie chrétienne, les mères de famille viennent présenter leurs enfants dans les ateliers où travaille leur

père, elles viennent dire aux patrons: « J'espère que vous voudrez bien les admettre? »

Ces enfants vont dans l'atelier où travaille le père, ou quelque membre de la famille; car il ne faut pas croire que ces jeunes enfants soient abandonnés: les parents s'arrangent toujours de manière à ce que les enfants fassent la route, soit de la maison paternelle à l'atelier, soit de l'atelier à la maison paternelle, avec le père ou un frère ou une sœur; ils ne sont jamais abandonnés, et si nous avons conservé encore une très-grande moralité dans notre pays, une moralité bien supérieure à celle que l'on rencontre dans des pays étrangers que je ne veux pas nommer, cela tient à ce que la famille s'est maintenue, cela tient aux habitudes profondes qui existent encore et qui font que l'enfant ne se sépare jamais du père.

Ces enfants qui vont dans les ateliers, que font-ils à leur début? Ils sont les aides de leur père. Le père est un tacheur qui est payé suivant la quantité de mètres qu'il tisse, s'il est tisseur, ou suivant le nombre de kilogrammes de laine, de coton, qu'il pourra filer. Le père a sous ses ordres trois, quatre, six ouvriers, et il cherche toujours à faire comprendre ses enfants parmi ceux qui travaillent sous ses ordres. Il ne les abandonne pas, il les surveille toujours, et il n'y a aucun danger, dans ces conditions, à les laisser aller dans les ateliers. Je crois donc que la période de douze ans serait très-acceptable. (Assentiment sur plusieurs bancs.)

Je résume mon opinion sur la première section, qui comprend trois articles.

Le premier article étend l'application de la loi à toutes les industries, dans quelque condition qu'elles se trouvent. Il faut généraliser cette loi de telle façon qu'il n'y ait pas la moindre fissure. Sous ce rapport, je m'en rapporte à la commission.

Le deuxième article établit une catégorie de dix à douze ans. Je demande la suppression de cette catégorie, pourvu que, dans l'article 3, on fixe à douze ans l'âge où l'enfant pourra entrer dans les ateliers et travailler le même nombre d'heures que l'adulte, c'est-à-dire douze heures. (Très-bien! très-bien!)

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

On s'occupe actuellement, au ministère de la guerre, de désigner les régiments dans lesquels pourront être incorporés les volontaires d'un an de chaque département.

La désignation des régiments sera faite de telle sorte que les engagés d'une région soient envoyés dans une autre, et réciproquement.

Le Préfet du Nord porte à la connaissance des intéressés qu'une session supplémentaire de la Commission d'équitation se réunira à Lille, au Manège militaire, le 30 janvier courant, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, pour procéder à l'examen des volontaires d'un an qui désirent entrer dans la cavalerie.

Ce matin, vers deux heures et demie, un incendie a éclaté dans les magasins de M. Frédéric Desbouvries, marchand de déchets, au Cul-de-Four.

Les pompiers n'ont pu, faute d'eau, arrêter au début les progrès du feu, et en moins de deux heures, magasins, marchandises, matériel, tout a été consumé.

On attribue l'incendie à la combustion spontanée des matières grasses.

La perte est évaluée à 32,000 fr. dont 20,000 fr. pour les marchandises, 12,000 fr. pour le matériel et 600 francs pour un superbe cheval qui a péri dans les flammes.

Il y a assurance pour 35,000 fr. à la compagnie la Confiance.

Parmi les personnes arrivées des premières sur le théâtre de l'incendie, on nous cite M. Deleporte-Bayart, adjoint.

Le tirage au sort de la classe de 1872 aura lieu, dit-on, dans la seconde quinzaine du mois de février.

La trésorerie générale du Nord a reçu au commencement du mois une somme de 1800 francs, à titre de restitution anonyme.

Dans notre numéro d'hier, nous avons annoncé que procès-verbal avait été dressé à la charge de deux artistes du théâtre pour avoir fait allusion à des personnes habitant notre ville.

Nous apprenons aujourd'hui que ces deux messieurs ont été condamnés à 1 fr. d'amende par le tribunal de simple police.

Hier, à l'audience du tribunal de simple police, huit cabaretiers ont été condamnés de 2 à 5 fr. d'amende pour avoir tenu leurs établissements ouverts jusqu'au milieu de la nuit.

A la même audience, Philippe Demays, domestique, a été condamné à 1 fr. d'amende pour avoir fait subir des mauvais traitements au cheval qu'il conduisait.

Etat-Civil de Roubaix.

NAISSANCES
23 janvier. — Alphonse Colpaert, rue de la Balance. — Angèle Lourdaud, au Pile. — Louis Herwyn, rue de la Guinguette. — François Herwyn, rue de la Guinguette. — Louis Lexy, à l'Époule. — Léopold Deronne,

à l'Époule. — Émile Gosse, rue de la Redoute. — Hortense Desprez, rue de la Chaussée. — Gabrielle Duguqueter, rue du Grand-Chemin. — Jeanne Provost, rue Saint-André. — Amédée Florin, rue du Fontenoy.

DÉCÈS
23 janvier. — Nelly Hélier, 14 mois, rue de Kohna. — Charles Derinck, apprenti, à l'Hôpital. — Jean-Baptiste Favorel, 68 ans, domicilié à l'Époule.

Faits Divers

Inondations.

Auch, 22 janvier.
Le Gers se maintient à peu près au même niveau qu'hier. Des nouvelles reçues de la partie supérieure de la rivière indiquent une baisse. Les autres cours d'eau du département, notamment la Baise, à Condom, à Save, à Lambèse, sont sortis de leur lit; mais commencent à diminuer. Pas d'accident, rien de grave à la station de l'Isle de Noé. Sur le chemin de fer d'Auch à Tarbes, les eaux de la Baise ont interrompu pendant une journée la marche des travaux. Aujourd'hui, les communications sont rétablies.

St-Jean de Luz, 22 janvier.
Les dégâts sont moindres qu'on ne le craignait. Le vent a passé au nord et on jouit d'un calme relatif. La digue de Sorèze a résisté admirablement aux assauts d'une mer furieuse et telle qu'on ne l'avait jamais vue de mémoire d'homme. Elle a protégé la partie basse de la ville. Les ingénieurs vont prolonger le seuil de garantie, protection temporaire jusqu'à l'achèvement de la digue de l'Arta. Un grand vapour est à la côte. On le regarde comme perdu, mais l'équipage est sauvé.

Ajaccio, 21 janvier.
Une tempête épouvantable règne depuis deux jours. La moitié de la nouvelle jetée du port d'Ajaccio a été abattue par la mer. Villefranche (Tarn), 22 janvier.

Un éboulement de 400 mètres cubes a eu lieu hier soir de six à sept heures, entre les poteaux kilométriques 298 et 299. Le transportement des trains voyageurs s'opère assez facilement.

Le commerce de la glace à destination de Vienne a pris dans ces derniers temps de grandes proportions, sans doute en vue de l'exposition qui se prépare, et d'autant plus que l'hiver actuel ne paraît pas devoir être très-favorable à la production et à la récolte de la glace. La Carinthie, la Carniole, la Styrie, la Bohême expédient dans la capitale des convois entiers, hermétiquement fermés; l'un des chemins de fer a même pris en régie le commerce de la glace et affermé des étangs en Bohême. La ligne Laibach-Tarvis est envahie par le transport de la glace pour le compte d'une des plus grandes brasseries de l'Autriche, qui a son siège principal à Trieste. La glace de Styrie est principalement destinée à un autre grand établissement du même genre. Les recettes des chemins de fer s'en accroissent de 500 à 600 florins par jour, dit la Nouvelle Presse libre. Une bonne partie des confiseurs de Vienne a formé le projet d'acheter, à frais communs, un grand nombre de machines à fabriquer de la glace, afin de pouvoir en produire à volonté, en prévision des prix énormes qu'ils pensent que cette année atteindra l'été prochain. Et pendant qu'on prend ces précautions, hier et avant-hier, à Vienne, le thermomètre marquait au soleil 17 à 18° R.; en ce moment, les promenades au Prater ressemblent à celles qu'on y fait dans les premiers jours de mai.

Il ressort d'un rapport publié par l'université de Zurich, que le nombre des étudiants s'élève de 360 à 380, et que dans ce nombre on compte 100 femmes. 74 d'entre elles-ci étudient la médecine; 23 font de la philosophie; une s'occupe de sciences politiques.

Un filon de cuivre d'une richesse extrême et d'une largeur de plus de 40 pieds, vient d'être découvert à Hope, en Pensylvanie.

M. G. D. Huet indique, dans le dernier numéro du Journal d'agriculture pratique, le moyen suivant pour détruire le souris des champs autour des meules.

Sans parler des nombreux moyens, plus ou moins pratiques, préconisés dans ces derniers temps pour détruire le souris de terre dans leurs galeries souterraines, voici un procédé facile et peu coûteux pour en préserver les meules, ou au moins pour en diminuer considérablement le nombre:

Creusez contre la meule et tout autour un petit fossé, dont les parois soient bien verticales, ou mieux, qu'elles soient un peu en talus dans le sens inverse des fossés ordinaires; c'est-à-dire que l'ouverture du fossé soit plus large en bas qu'en haut; dans le fond de ce fossé, creusez des trous de distance en distance, pour recevoir des vases en terre cuite ou en grès; les pots à lait rétrécis à l'ouverture, sont ceux qui conviennent le mieux: égalisez bien le fond du fossé avec le bord supérieur des vases; ayez soin aussi que les bords supérieurs et latéraux des pots soient un peu encastrés dans les parois du fossé, afin que les souris ne

puissent passer à côté; mettez de l'eau dans les vases, le moins environ de 10 centimètres, et le fossé-piège est terminé.

Pendant la nuit, les souris, en sortant, soit pour explorer les abords, soit pour se rechercher, sont ou tomberont dans le fossé, et, rencontrant un obstacle dans les parois verticales du fossé, elles suivront le fond pendant quelques instants, tomberont dans les vases et ne pourront plus remonter.

On m'a cité un cultivateur qui, par ce procédé, avait tué deux cent soixante-trois souris noyées dans les vases en une seule nuit. Ce n'est pas seulement les souris qui sortent de la meule qui tombent dans le piège, mais aussi celles des environs, qui viennent y chercher asile et qui descendent dans le fossé.

On peut jeter, dans ce même fossé, des morceaux de betteraves, de carottes, etc., pour amorces, et les souris, qui en sont friandes, hésiteront moins à descendre dans le piège. Ces amorces ne sont pas indispensables, mais peuvent être utiles.

SUPERSTITION TURQUE. — Il y a quelque temps, le Sultan se fit construire un magnifique palais. Tout ce que la science et les arts purent inventer, tout ce que l'argent peut procurer embellit la nouvelle construction. Enfin vint le jour où le Sultan fut averti que sa nouvelle demeure était prête pour le recevoir. Sa Hauteurs quitta, le cœur léger, son vieux palais incommode et se rendit avec empressement dans l'autre. Mais hélas! son impatience le fit sortir de son allure habituelle et, en passant le seuil, il trébucha et tomba. Ce présage était d'un caractère trop triste, pour ne pas impressionner l'esprit d'un oriental. Le Sultan retourna sur ses pas, envoya chercher l'architecte et lui ordonna de faire raser complètement ce magnifique édifice.

L'architecte, au désespoir, eut recours au grand visir, qui ne put obtenir une réversion de l'ordre, mais qui finit par adresser à l'ambassadeur anglais. Celui-ci fit voir au Sultan sous quel aspect ridicule un pareil acte le ferait apparaître aux yeux du monde civilisé.

Cet argument, combiné avec d'autres, sauva l'édifice, mais le mauvais œil est supposé l'avoir atteint, et il reste vide.

Nouvelles du soir.

Une dépêche nous informe que le conseil des ministres de la reine d'Angleterre a adopté purement et simplement le traité de commerce. Il devait en être ainsi puisqu'on avait fait à l'Angleterre toutes les concessions qu'elle exigeait. Lord Lyons doit apporter aujourd'hui à M. Thiers le texte de ce traité qui rencontrera la plus vive opposition de la part de l'industrie française. M. Thiers transmettra le traité à M. de Rémusat qui rédigera un exposé des motifs avant de le présenter à l'Assemblée.

Dépêches télégraphiques.

Washington, 23 janvier, soir.
Les détails reçus sur les accidents produits par la neige tombée dans l'Etat de Minnesota sont désolants; beaucoup de personnes et des centaines de têtes de bétail ont péri par le froid.

Madrid, 23 janvier, soir.
On assure que le duc de Montpensier a écrit à un personnage politique important d'Espagne pour l'autoriser à déclarer qu'il se séparait complètement de la cause de don Alphonse.

St-Petersbourg, 23 janvier, soir.
Le Journal officiel de l'empire, parlant des explications réciproques auxquelles a donné lieu entre la Russie et l'Angleterre la question de l'Asie centrale, fait observer que, depuis trois ans, des notes sont échangées sur cette question entre St-Petersbourg et Londres, que cet échange n'a pas cessé d'être amical jusqu'à ce jour, et qu'aucune divergence d'opinions n'est manifestée.

Londres, 23 janvier.
Le navire Northfleet, qui avait à bord un convoi d'émigrants à destination d'Australie, étant mouillé la nuit dernière, à l'embouchure de la Tamise, a été abordé par un steamer étranger, et a coulé bas.
Par 412 personnes qui s'y trouvaient (passagers ou équipage) 85 seulement ont pu être sauvés.
Le nom du steamer qui a causé le sinistre est resté inconnu; ce navire a continué son voyage sans s'arrêter.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 24 janvier.
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbounnets.)
Ventes 1,000 b., assez bonne demande, disponible et livrable fermes.

Liverpool, 24 janvier.
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbounnets.)
Ventes 8,000 b. marché calme.

New-York, 24 janvier.
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbounnets.)
203/4. Recettes 141,000. b.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES DU Journal de Roubaix.

Cote officielle.	
Middl.	Upland 9 7/8
	Orléans 10 3/16
	Mobile 9 15/16
	Egyptian 8 1/2
Hair.	Egyptian 10 1/8
	Pernah 10 1/4
	Bahia 10
	Macao 10 1/4
	Maranham 10 3/4
	Smyrna 8
	Dholerah 7 1/16
	Oomra 7 1/4
	Broach 7 1/8
	Scinde 5 1/4
	Madras 6 3/8
	Bengale 4 7/8
Good fair d.	3 1/2
fair.	Tinnivelly 6 5/8
	Rio 10 1/4

Liverpool, 23 janvier.
Fermes, légèrement haussant.
Ventes du jour 12,000 b.
6700 American 9 4/21 1/2
800 Pernah 9 7/8 10 5/8
40 Santos 10 1/16
50 Macao et Bahia 9 3/4
800 Egyptian 10 1/4 16
10 Smyra 8 3/4
100 Peru 10 1/2 22
3500 Surats (1000 spéc.) 4 3/4 1/4
Livraison haussant. Upland Shipment en-dessous de bon ordi. décembre 9 15/16
Orléans 10 1/16. Rangoon 5 3/4.
Oomra fair new merchants (mutual allowances) canal shipment janvier-février 7 1/2
Dholerah fair merchants old terms no clause livraison février 7.

New-York, 23 janvier.
Agio sur or, clôture 113 3/4
plus haut 113 3/4
plus bas 113 3/4
Change sur Londres 109 3/4
5/20 bons américains 1882 117 1/2
Coton 20 3/4
Recettes 20000
Mars, 22 janvier. — Éclair. On a pris 19 b. Andrinople à fr. 160 les fines et fr. 120 les secondes; 15 b. débris Maroc de fr. 2 55 à 2 70 le kil., conditions d'usage.

ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
Auguste FIBON
Lille, 59, rue de Tournai, 59, Lille.
Représentation de l'Assur.
(sans frais pour l'Assuré)
dans toutes les opérations d'Assurances:
Policies, Renouvellements, Avenants, etc.

The Continental Winegrowers Association Limited, 2, Crown Buildings, Queen Victoria Street (City), à Londres. — Réunion des propriétaires des grands crus de la Gironde, de la Bourgogne et de la Champagne. Cette Compagnie est une Compagnie de capitalistes et de propriétaires de vignobles, qui est sous le patronage de la plus haute aristocratie anglaise, et qui va exploiter en Angleterre le commerce des vins de France, de manière à y tenir le trafic des vins frelatés, et à mettre à la portée de chacun la consommation des vins naturels et bons, depuis les produits les moins chers jusqu'aux crus les plus renommés et les plus goûtés. — Toute la presse anglaise a applaudi à l'initiative intelligente des fondateurs de la Société The Continental Winegrowers Association Limited, qui sont des hommes pratiques et possédant pour cet objet le capital et l'expérience nécessaires pour bien goûter, qui est une des conditions importantes de l'affaire des vins. — Le titre de cette Société est heureux, l'idée est bonne, le projet est réaliste et appelé à développer le commerce vinicole en Angleterre. Nous ne pouvons que leur déplorer le succès. 3294

Nouvelle Encre
S. Gardat à Dijon.
noire en crevant, n'écrit pas
les plumes, n'éprouve pas
Nouvelle Encre violette noir
appart même un mois après l'écriture.
chez tous les Papeteriers.
Dépôt à la librairie Alfred Roboux.

TARIF DES VOITURES DE PLACE

La course dans l'heure	
1	1 00
2	1 10
3	1 20
4	1 30
5	1 40
6	1 50
7	2 00
8	2 10
9	2 20
10	2 30
11	2 40
12	2 50
13	3 00
14	3 10
15	3 20
16	3 30
17	3 40
18	3 50
19	4 00
20	4 10
21	4 20
22	4 30
23	4 40
24	4 50
25	5 00
26	5 10
27	5 20
28	5 30
29	5 40
30	5 50